



Réunion ordinaire n°1-2025 du CN-ITIE

Comité national ITIE

Dakar, le 26 février 2025

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CN-ITIE

(N° 1/2025 – 26 février 2025)

| | | |
|---|--|--------------------|
| Activité : Réunion ordinaire | Lieu : Siège CN-ITIE | |
| Date : 26 février 2025 | Début : 10h15 | Fin : 14h15 |
| Ordre du jour proposé : | | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot du Président 2. Pour adoption : Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°4/2024 du vendredi 29 novembre 2024 (Président) 3. Pour discussion : - Situation GCO et communautés de Lompoul et environs (CN-ITIE) - Tour de l'actualité du secteur extractif (CN-ITIE) 4. Compte rendu de la séance de travail avec l'équipe du Ministère de la justice pour la modification du décret sur le registre des bénéficiaires effectifs-RBE (Commission Affaires Juridiques) 5. Pour validation : - Projet de termes de référence pour les rapports ITIE 2024 et du semestre 1/2025 (COMACOL) - Projet de lignes directrices pour la recherche de financements (CN-ITIE) - Plan de communication du CN-ITIE 2025 (Commission communication) - Plan de dissémination dans les régions de Fatick, Kédougou, Matam et Saint-Louis (Commission communication) - Projet de plan annuel de travail 2025 du CN-ITIE mis à jour (RSE) 6. Divers. | | |
| Participants | Voir liste de présence | |
| Points de discussion | <p>1. Mot de bienvenue</p> <p>Après avoir sacrifié aux salutations d'usage et remercié les membres du CN-ITIE pour la forte mobilisation, à l'entame de ses propos, le Président du CN-ITIE a rappelé les deux (02) raisons justifiant la tenue de la première Réunion ordinaire du CN-ITIE pour l'année 2025, à savoir :</p> | |

- L'évaluation du niveau de mise en œuvre des exigences de l'ITIE par le Sénégal qui sera évaluée par l'ITIE internationale, à compter du 1er juillet 2025, dans le cadre de la Validation ;
- La nécessité d'aligner le processus de mise en œuvre aux orientations du nouveau référentiel des politiques publiques du Sénégal, « *la vision Sénégal 2050* », qui se donne pour objectif, entre autres, de transformer l'économie nationale du Sénégal en mettant, l'accent sur la souveraineté, la justice et l'inclusion sociales, ainsi sur que la prospérité durable ;

2. Pour adoption : Compte-rendu de la Réunion ordinaire n°4/2024 du vendredi 29 novembre 2024 (Président)

Le compte-rendu de la Réunion ordinaire n°4/2024 du vendredi 29 novembre 2024 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Pour discussion :

- Situation GCO et communautés de Lompoul et environs

Les détails ayant trait au conflit opposant l'entreprise Grande Cote Operations (GCO) aux communautés de Lompoul et environs ont été synthétisés dans une note de situation - respectueuse du principe contradictoire - préparée par le ST-ITIE.

Ladite note est assortie d'une proposition d'organiser une visite d'une délégation du CN-ITIE à l'entreprise GCO aux communautés de Diogo et environs. En vue d'aborder la question à équidistance, les griefs des communautés à l'encontre de GCO ont été documentés. Il s'agit essentiellement de la question des barèmes indemnitaires jugés « assez corrects » par la Chambre des Mines du Sénégal, et les ministères en charge des mines et de l'environnement. Ce dernier a opéré au préalable une mission conduite personnellement par le Ministre, à l'issue de laquelle, avait été retenue, la mise en place d'un comité de suivi (arrêté en cours d'élaboration) auquel le Ministère de l'hydraulique de l'époque était favorable.

Selon la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), il faudrait que les efforts de GCO, en matière de compensation en cas de pertes de terres, s'alignent aux standards des Nations Unies pour mettre un terme à toute équivoque. Les membres de ladite organisation se sont prononcé en faveur de la mise en place d'un cadre de concertation - tel que celui qu'offre le CN-ITIE - réunissant les acteurs concernés. Selon eux, un tel cadre participerait à dissiper davantage les incompréhensions latentes.

Le représentant de la Direction des collectivités territoriales a quant à lui recommandé que les Elus locaux soient impliqués dans ce cadre. La représentante de la Médiature a proposé que l'ITIE siège au sein de la commission en charge des impenses à titre d'observateur.

L'idée de la visite de terrain a été entérinée par les membres. Il a été décidé de commencer par écouter les communautés, pour ensuite recueillir les commentaires de GCO.

- Tour de l'actualité du secteur extractif

L'idée de faire un round-up de l'actualité est une résultante des exigences 1.4, 1.5 et 4.2 faisant obligation aux GMP de discuter de toutes les questions relatives à la gouvernance du secteur extractif. En effet, le tour de l'actualité du secteur extractif constitue un point clef de la Validation destiné à évaluer la proactivité des GMP sur les questions d'actualité touchant le secteur. Le constat qui ressort est que la périodicité des rencontres du CN-ITIE met un frein à ses fonctions de cadre de dialogue et d'examen des actualités du secteur extractif.

Parmi les faits d'actualité important sur lesquels le CN-ITIE a manqué de se prononcer figurent le démarrage de l'exploitation du pétrole au Sénégal (juin 2025) et du gaz (février 2025), le processus de renégociation des contrats, ainsi que la polémique autour des allégations de prêts garantis sur la base des réserves existantes. La représentante de Petrosen a d'ailleurs saisi l'occasion pour apporter des éléments de clarification, en expliquant qu'il ne s'agit pas de prêts garantis par les ressources naturelles, cela étant formellement interdit.

Pour pallier à ce manquement, il a été convenu d'inscrire désormais dans l'agenda des réunions du CN-ITIE, un tour de l'actualité, et la possibilité de se prononcer sur les questions y relatives. Ces points pourront être discutés au sein des collèges et/ou des commissions, puis remontées aux collèges élargis, et se donner un délai de 48h – avant toute communication – sur les points examinés.

4. Compte-rendu de la séance de travail avec l'équipe du Ministère de la justice pour la modification du décret sur le Registre des Bénéficiaires effectifs (RBE) - (Commission Affaires Juridiques)

Il a été retenu de tenir un atelier, le 02 avril 2025, en partenariat avec le Ministère de la Justice, à l'issue duquel, le projet de modification du décret portant RBE sera examiné et stabilisé en même temps que le texte d'application. Les TDR proposés pour l'atelier ont été adoptés par les membres.

5. Pour validation :

- Projet de Termes de Référence pour les Rapports ITIE 2024 et du semestre 1/2025 (COMACOL)

Le seul changement à noter dans les TDR est l'intégration des données désagrégées par région. Il a également été retenu de penser à la possibilité de revoir le seuil de matérialité pour permettre d'inclure dans le périmètre ITIE des entreprises comme CSE Granulats, la SOMISEN, le Ministère du travail et l'ANAM. Pour ce faire, il a été proposé que l'identification des critères de définition du seuil de matérialité soit le fait par un groupe de travail à mettre en place. Les TDR soumis à l'appréciation du GMP ont été validés sous réserve d'intégrer les informations additionnelles susmentionnées.

- Projet de lignes directrices pour la recherche de financement (CN-ITIE)

Pour rappel, l'idée d'un appel à financement des activités du CN-ITIE, au même titre que celle de la publication des états financiers de l'ITIE chaque année sur son site, a été émise en 2024, à l'occasion de la retraite institutionnelle du Comité. Pour son opérationnalisation, il a été convenu cette fois ci :

- i) de ne pas limiter le montant des contributions des bailleurs, ii) de ne pas encaisser les donations dans les comptes de l'ITIE mais de les rediriger vers une entité tierce chargée de gérer les fonds, pour faire en sorte que l'ITIE ne gère pas directement pour éviter de porter atteinte à son impartialité, iii) de s'adjoindre des services d'experts en finances publiques pour garantir la légalité de l'opération ; d'encadrer minutieusement le processus, iv) d'être très explicite au sujet de la destination des fonds.

En plus de ces directives très claires, il a été convenu que les fonds ne devraient en aucun cas être affectés à des dépenses de fonctionnement. Aussi, l'avis de la DGCPT devra être recueilli, et toute demande de financement sera portée à la connaissance des membres à l'occasion des réunions du CN-ITIE, et subordonnée à l'obtention de l'approbation préalable par le groupe.

- Plan de communication du CN-ITIE 2025 (Commission communication)

Parmi les propositions, une visite à la Direction générale des Douanes a été retenue (dates à préciser). L'idée d'une collaboration avec les acteurs au niveau local a également été émise pour la production de clips aux fins de toucher un public plus élargi. Somme toutes, il a été convenu de dresser un budget pour un plan de communication prenant en compte le *new deal* technologique, pour voir comment l'ITIE pourrait bénéficier des nouvelles opportunités en la matière.

- Plan de dissémination dans les régions de Kédougou, Fatick, Matam et Saint Louis (Commission communication)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, les membres de la Commission Communication sont revenus sur la conférence de presse organisée le 30 décembre 2024, pour la publication du Rapport ITIE 2023 et le lancement de la campagne de communication sur le sujet, qui a enregistré une forte présence des médias. La commission a proposé de tenir les activités de dissémination dudit rapport comme suit :

- Semaine du 17 mars 2025 : Axe Kédougou-Fatick ; et
- Semaine du 7 avril : Axe Matam-Saint Louis.

La proposition d'une formule de dissémination résiliente - consistant à limiter les déplacements de masse par le biais d'une coordination avec les antennes locales du collège des OSC et autres organisations - a été retenue, sous réserve d'un avis favorable de la Commission Finances.

Pour finir, le CN-ITIE a entériné la proposition d'organiser des séances de media-training aux fins de préparer le Président et les membres qui seront désignés pour prendre part aux émissions radio et télé.

- Projet de plan annuel de travail 2025 du CN-ITIE mis à jour (RSE)

Il a été convenu d'aligner le Plan de Travail annuel 2025 aux orientations de la *Vision Sénégal 2025*, mais aussi de le budgétiser pour apprécier sa faisabilité en une (01) année, tant il est ambitieux. Pour la réalisation de l'étude sur les conditions d'octroi des titres miniers, qui sera en fait une mise à jour de celle déjà réalisée en 2021/ Et, en plus de la mise en place d'un comité de supervision des travaux, de production de ladite étude, il a été préconisé de prendre, dans les meilleurs délais, attache avec la Direction Générale des Mines aux fins de bénéficier de son accompagnement.

6. Divers

- Compte tenu des limites notées dans l'engagement des parties prenantes, le GMP sollicite du secrétariat technique l'élaboration de lignes directrices sur le fonctionnement des collèges. Celles-ci contribueront au renforcement des obligations qui leur incombe conformément à la Norme et dans le respect du cadre réglementaire. La cellule juridique du ST-ITIE, sous la supervision de la commission affaires juridiques proposera un draft avant la prochaine session ordinaire.

Comité national ITIE

Réunion ordinaire n°1-2025 du CN-ITIE

| | |
|--|--|
| | <p>- Il a été retenu de : i) recruter un Gestionnaire de Base de Données, ii) organiser une visite du site de de GCO (avec une bonne représentation de chaque collège) et des communautés de Diogo et environs, iii) recruter deux (2) stagiaires pour les besoins de l'étude sur les conditions d'octroi ; iv) remplacer Mme Khadidiatou Diop DRAME (Ministère de l'environnement), en tant que Présidente de la Commission Renforcement de Capacités, par Badara TINE (Coalition PCQVP).</p> |
| | <p>L'ordre du jour étant vidé, la séance a été levée à 14h15mn.</p> |



THIALY FAYE